

## AGE DE L'EAU 50/20 CHLORE CHOC PASTILLES

Homologation pour l'utilisation en piscines publiques n° 1090



50 % de chlore disponible à dissolution rapide et effervescente (chlore stabilisé).

Mettre directement dans le skimmer

### MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Les comprimés effervescents action rapide 50/20 s'utilisent :

– Mise en eau :

1 comprimé de 20 g par m<sup>3</sup> d'eau.

– Traitement de choc (verdissement de l'eau) :

4 comprimés par tranche de 10 m<sup>3</sup> d'eau.

– Traitement périodique :

Maintenir la concentration de chlore entre 1,5 et 2,5 ppm : 1 comprimé par tranche de 10 m<sup>3</sup> d'eau pour une consommation de 0,5 ppm de chlore

### AVANTAGE :

Les comprimés sont plus faciles à doser (par comptage) que les granulés (par pesage).

### CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : carton de 22, palette de 660

Seau 5 kg : palette de 80

Seau 25 kg : palette de 27

### DESIGNATION COMMERCIALE :

### AGE DE L'EAU COMPRIMES 50-20

### NATURE CHIMIQUE :

Acide trichlorocyanurique - ATCC

N°ONU : 2468



### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Produit nocif en cas d'inhalation et d'ingestion. Produit irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et pour la peau humide. Risques pulmonaires et lésions oculaires.

### STOCKAGE ET MANIPULATION :

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux solides COMBURANTS et NOCIFS. Conserver en emballage d'origine fermé, dans un local ventilé et frais, à l'abri de l'humidité et des sources de chaleur. Manipuler en évitant la formation de poussière. Laver les emballages à l'eau puis traiter l'eau. Eviter le contact avec des acides.

Les produits sont conditionnés et livrés dans des emballages répondant aux normes U.N. et à la réglementation CEE RTMD applicable au 1.07.1993.

### INDICATIONS PARTICULIERES :

Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél. : 05.61.49.33.33

Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité